

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 49/1958 (1958)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cet enseignement, pour raisons de santé. A la Faculté des lettres, M. Edmond Privat a fait valoir prématûrément, lui aussi pour raisons de santé, ses droits à la retraite. Fort heureusement, il conserve deux heures de cours à la section des sciences commerciales, économiques et sociales. A la Faculté des sciences, M. Ernest Rufener a présenté sa démission de la charge de privat-docent qu'il occupait depuis de nombreuses années.

A ces renseignements sur le corps professoral, ajoutons que le Conseil d'Etat a décerné à M. Paul Humbert, professeur de théologie jusqu'au 15 octobre 1957, le titre bien mérité de professeur honoraire. D'autre part, M. François Clerc, professeur à la Faculté de droit, a été nommé membre d'honneur de la Société suisse de droit pénal et M. Henri Thévenaz représenta le Conseil fédéral devant la cour de justice internationale à La Haye. Enfin, M. le professeur Brunner a été désigné comme président de la Fondation suisse de la Cité universitaire ; MM. Robert Martin-Achard, Adrien Bonjour et Jean-Pierre Blaser ont été installés dans leur chaire alors que M. Jean-Jacques von Allmen le sera prochainement comme professeur de théologie pratique. En outre, deux chargés de cours ont été nommés pour la pédagogie pratique : M. André Perrenoud, disciplines littéraires et M. Herbert Suter, disciplines scientifiques.

L'année dernière, nous écrivions que l'ère des constructions était révolue. Cette affirmation était téméraire. En effet, les progrès considérables de la physique nucléaire obligent l'Institut de physique de l'Université à trouver de nouveaux locaux que le Laboratoire suisse de recherches horlogères ne peut plus mettre à sa disposition du fait de son développement constant. La solution la plus rationnelle est la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'Institut. Les travaux devront commencer incessamment. L'emplacement est définitivement prévu dans le jardin Desor, entre le Gymnase cantonal et l'Université. Comme le nombre des élèves du Gymnase cantonal augmente constamment, une annexe de cet établissement ne pourra pas être construite à l'ouest du bâtiment, pour les raisons indiquées ci-dessus, mais à l'est ou au sud du Laboratoire des recherches horlogères.

BONNY.

Tessin

Dans les chroniques de ces dernières années on a toujours fait allusion au projet de la nouvelle loi générale sur l'enseignement, qui était enfin arrivé devant le Grand Conseil après un travail considérable qui n'avait pas pris moins de quinze ans pour être mené à bonne fin. Et voilà que la loi a été adoptée. Il s'agit maintenant de l'appliquer graduellement, surtout en ce qui concerne la structure des écoles secondaires et supérieures, qui a été bien changée. D'après la réforme de 1942, qui avait réduit de cinq à quatre ans la durée de l'école secondaire (ginnasio), les trois écoles se basant sur celle-ci avaient acquis une durée uniforme

de quatre ans. Maintenant nous voilà retournés à l'ancien régime en ce qui concerne l'école secondaire qui comprend de nouveau cinq ans d'études, le lycée qui sera encore de trois ans et l'école de commerce qui comptera cinq cours annuels après la troisième classe secondaire. Pour l'école normale le changement est bien plus important, car on a ajouté une année et par conséquent le brevet d'instituteur pourra être obtenu seulement à l'âge de vingt ans. Le brevet qui permet de diriger une école primaire supérieure (*scuola maggiore*) pouvait être obtenu jusqu'à présent après quatre années d'enseignement et à la suite d'exams spéciaux. D'après la nouvelle loi, la période d'attente est réduite à trois ans et les exams sont précédés par la fréquentation obligatoire de deux cours préparatoires d'une durée totale de trois mois. La nouvelle loi prévoit aussi la nomination de maîtres spécialement chargés de l'enseignement du français dans les « *scuole maggiori* », où ces « chargés » existaient déjà pour le dessin et pour la gymnastique.

Des autres changements moins importants, on aura l'occasion de parler dans les prochaines chroniques. Maintenant nous voulons signaler quelques autres décisions de notre autorité législative.

Tout d'abord citons la loi qui a réuni en une seule les trois caisses de retraite qui existaient jusqu'ici : celle du corps enseignant, celle des employés et fonctionnaires de l'Etat et celle des agents de la police cantonale.

Ensuite il nous faut rappeler le décret qui a mis à la disposition du département de l'instruction publique une somme de fr. 1 500 000 pour les bâtiments scolaires. Au cours des dix dernières années l'Etat a donc accordé 3 900 000 francs pour agrandir ou moderniser les constructions existantes et pour en bâtir de nouvelles. L'amélioration des conditions extérieures des écoles se poursuit donc sur un rythme tout à fait réconfortant. La subvention cantonale est en rapport avec la situation économique des communes qui, de leur côté, ont fait et font un effort remarquable. Les bâtiments des écoles secondaires de Bellinzona et de Mendrisio sont terminés ; de nouveaux bâtiments d'écoles primaires ont été inaugurés à Bioggio, Bosco Gurin, Brontallo, Comprovasco et Fusio ; les bâtiments de Biasca, Bosco Luganese, Camorino, Caslano, Cassarate, Lamone, Minusio et Sorengo ont été agrandis ; la construction à Solduno (Locarno) d'un bâtiment qui coûtera plus d'un million de francs va être commencée.

Un nouveau crédit extraordinaire a été voté pour la conservation de monuments et quelques importantes restaurations. Après la restauration très coûteuse mais parfaitement réussie du Baptistère de Riva San Vitale, on a terminé celle de l'église de Sant'Ambrogio à Cademario, de l'église paroissiale de Medeglia et de celle de Brione Verzasca ainsi que celle de Santa Maria del Ponte à Brissago, merveilleux exemple de style de la Renaissance. La commission cantonale s'occupe de la continuation des travaux au Castel Grande de Bellinzona, de l'église romane de San Pietro à Biasca et de Santa Maria del Castello à Giornico et prépare des projets pour Carona, Mezzovico, Miglieglia et Muralto. Elle s'occupe aussi du sauvetage de la « *Casa dei Lanfogti* » à Rivera et du « *Palazzo Pollini* » à Mendrisio.

Pour mettre un peu plus à l'aise les classes du « ginnasio » et du lycée à Lugano il a été décidé d'installer l'école technique supérieure (technicum cantonal), qui se trouve aussi dans le « Palazzo degli studi », dans le Château de Trevano, près de Lugano, qui devra être complètement transformé.

Un soin tout particulier a été voué ces dernières années aux écoles ménagères, fréquentées par les jeunes filles entre quatorze et quinze ans. Ces écoles ont eu d'abord une durée de cinq mois, qui rendait possible l'organisation de deux classes dans la même année scolaire et, souvent, dans les mêmes locaux. Peu à peu la durée a été augmentée à neuf mois ; sur un total de 22 écoles il y en a seulement huit qui ont encore la durée réduite.

Le recrutement du personnel des écoles primaires ne présente plus de difficultés grâce au nombre toujours plus grand des jeunes gens et des jeunes filles qui obtiennent le brevet d'instituteur. Cette année il y en a eu 62, mais les élèves de première année à l'école normale cantonale ont été une centaine.

L'effectif des écoles primaires inférieures est maintenant stable ; par contre celui des « scuole maggiori » est augmenté de 200 unités et dans les écoles secondaires on a compté une centaine d'écoliers en plus que l'année précédente.

Le cours d'été de langue et de culture italiennes pour confédérés a été organisé cette année à Locarno du 7 au 26 juillet, sous la direction active et intelligente de M. Manlio Foglia, directeur de l'école normale cantonale ; le cours a été fréquenté avec plaisir et profit par une trentaine d'instituteurs et étudiants. A Locarno et à Muralto ont été bien fréquentés pendant l'automne et l'hiver des cours pour étrangers désireux d'apprendre la langue italienne.

Dans notre chronique de l'an dernier nous avons parlé de la retraite pour limite d'âge de M. Luigi Brentani, qui avait occupé dès 1912 la place d'inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel. Il a été remplacé par M. Francesco Bertola, directeur de l'école des apprentis à Lugano.

Notons encore, pour terminer, le geste généreux de M. Battista Galli de Bioggio qui, pour honorer la mémoire de sa fille Sylva, artiste peintre de talent, morte très jeune, a institué un « prix annuel de dessin » destiné aux étudiants de la dernière classe de l'école normale cantonale.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement secondaire

Le collège de Saint-Maurice, qui a fêté l'an dernier ses 150 ans d'existence, reste un bastion des humanités dans le canton avec ses 586 élèves, ses 50 professeurs, dont 40 chanoines de la Royale Abbaye. S'adaptant aux nécessités modernes, il a inauguré l'an dernier une section latin-sciences et a délivré pour la première fois la maturité commerciale.